

Paris, le 23 mars 2020

Contact : Ludivine Daniel
Tél : 01.42.47.90.45
E-mail : L.daniel@ffa-assurance.fr
Références : Circulaire n° 15/2020

Objet : Impacts du covid-19 sur la souscription automobile : cartes vertes

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, certaines difficultés sont actuellement rencontrées dans l'expédition ou l'acheminement des cartes vertes et des certificats d'assurance (vignettes) lors de la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

En accord avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'économie et des finances, les forces de l'ordre tolèreront durant la période de confinement, jusqu'au plein rétablissement des services postaux, que les assurés présentent à l'occasion d'un contrôle des cartes vertes imprimées par leurs propres soins en guise d'attestation d'assurance.

L'effectivité de l'assurance sera contrôlée par le fichier des véhicules assurés.

Le document de secours devra être imprimé obligatoirement sur du papier blanc. Ne s'agissant pas du document officiel, il ne permettra pas la circulation en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les assurés qui bénéficient de ce dispositif devront être informés qu'après la période de tolérance, ils devront se munir des documents originaux envoyés par leur assureur et qu'ils ne pourront pas continuer à utiliser les documents imprimés par leurs propres soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur



Catherine Traca

Destinataires : les sociétés membres de la FFA pratiquant l'assurance dommages